

COMMUNE DE REBENACQ

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BOUSQUET Michel, Maire.

Date de la convocation : 17/04/2026

Présents : Mmes CAZENAIVE, CIVERA, LENGART, MIRANDON, RICART, POUYOUNE-HORGUE et PUCHEU-COURTEILLES.

Mrs BOUSQUET, CARASCO, CAZANAIVE, GUEDOT, HILLOU, LABOURDETTE et LOISEAU.

Absent excusé : Mr CACHELOU donne procuration à Mr GUEDOT

Secrétaire : Mme PUCHEU-COURTEILLES

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : la désignation d'un représentant de la commune au sein de l'association EHPAD de la Vallée d'Ossau. Les conseillers acceptent.

21 – approbation du PV de la séance du 20 mars (en annexe)

Monsieur BOUSQUET demande à ce que soit précisé sur le PV de la séance que les montants des indemnités du Maire et des adjoints sont exprimés en bruts.

Point validé à l'unanimité.

22 – Affectation du résultat 2025 de la Commune

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		154 625,69
- un excédent reporté de :		467 686,72
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		622 312,41
- un déficit d'investissement de :		400 139,11
- un déficit des restes à réaliser de :		22 500,00
Soit un besoin de financement de :		422 639,11
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT		622 312,41
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)		422 639,11
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		199 673,30
		<hr/>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT		400 139,11

Point validé à l'unanimité.

23 – Affectation du résultat 2025 du budget assainissement

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	6 220,65
- un excédent reporté de :	25 082,76
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	18 862,11
- un excédent d'investissement de :	75 707,54
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	75 707,54

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	18 862,11
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	18 862,11
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	75 707,54

Point validé à l'unanimité.

24 – Taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire explique qu'il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués l'année dernière, et présente le produit attendu cette année.

Taxes	Taux votés en 2025	Taux votés en 2026	Bases 2026	Produits 2026
F.B	20,94%	20,94%	687 700	144 004 €
F.N.B	39.50%	39.50%	21 300	8 414 €
TH	18.06 %	18,06%	79 500	14 358 €
Total				166 776 €

Les taux d'impositions ne sont pas augmentés cette année ; à titre d'exemple, les taux départementaux pour le foncier bâti sont de 25,83 %.

Ce point est validé à l'unanimité.

25 – Budget prévisionnel 2026 de la Commune (détails en annexe)

Investissement

Dépenses :	806 160,41	(dont 22 500,00 de RAR)
Recettes :	806 160,41	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	843 364,30	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	843 364,30	(dont 0,00 de RAR)

Pour le fonctionnement, Monsieur GUEDOT souligne l'augmentation du chapitre 6 des indemnités versées au élus ; cela est dû à une revalorisation des indemnités actée par l'État et le fait que davantage d'adjoints ont reçu des délégations ; Les subventions aux associations sont majorées car une année sur 2, une subvention est versée à l'école pour le voyage scolaire des enfants ; concernant les charges de personnel, il s'étonne d'une baisse des charges ; cela est dû à une répartition différente au sein du chapitre ; le chapitre 12 se voit augmenté de 9925 €, ce qui couvre l'augmentation des charges et l'évolution des indices de rémunération.

En investissement, Mme POUYOUNE s'étonne de la somme qui est inscrite pour l'achat du terrain Pédecoig ; Mr le Maire explique que les 45000 euros regroupent l'achat du terrain et les frais d'arpentage et d'étude ; le terrain est vendu 10€ le m². Mr GUEDOT trouve que 10€ le m² est onéreux.

Monsieur GUEDOT souligne qu'étant élu au sein du Conseil Municipal, il aurait souhaité qu'une réunion préparatoire au budget soit organisée en amont afin d'aborder les projets d'investissement.

Monsieur le Maire précise que c'est un budget prévisionnel et comme son nom l'indique, il peut être modifié.

Ce point est validé par 12 voix ; 3 voix contre

26 – Budget prévisionnel 2026 Assainissement (détails en annexe)

Investissement

Dépenses	:	127 815,23	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	127 815,23	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	80 208,69	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	80 208,69	(dont 0,00 de RAR)

Ce point est validé à l'unanimité.

27 – Délibération entérinant un échange de parcelles Chemin de Balagué

Le Maire expose qu'à la suite de la prise en considération, par délibération en date du 10 février 2026 d'une proposition de déplacement d'une portion du chemin rural dit de Balagué et de suppression et d'aliénation de l'ancienne emprise par voie d'échange, il a fait procéder à une information au public de l'opération projetée. Aucune remarque ne figure dans le dossier d'enquête. Il convient désormais d'entériner cette décision.

Par ces motifs, le Conseil Municipal, décide

- le déplacement d'une portion du chemin rural dit de Balagué, conformément au plan parcellaire ci-annexé ;
- la désaffectation d'une portion du chemin rural dit de Balagué, conformément au plan parcellaire ci annexé ;
- l'échange aux conditions suivantes :
 - Monsieur Jérôme CAMI et Madame Marie BASTIT cèdent à la Commune la parcelle cadastrée section C n° 612 d'une superficie de 65 m²,
 - la Commune cède à Monsieur Jérôme CAMI et Madame Marie BASTIT la parcelle cadastrée section C n°691 d'une superficie de 61 m²,
 - l'incorporation dans le réseau des chemins ruraux de la parcelle cadastrée section C n° 612 dans le chemin rural dit de Balagué.

Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération, notamment de mettre le tableau et la carte des chemins ruraux à jour et d'établir l'acte authentique correspondant.

Ce point est validé à l'unanimité.

28 – Remboursement à la Commune de la mise à disposition d'agents communaux au service assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service assainissement utilise l'agent d'entretien de la Commune pour l'entretien de la Station d'Épuration.

Il précise que ces frais de personnel sont estimés à 5 500 € cette année. Cette estimation est révisable chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre un mandat au compte 6215 du budget 5 500 € correspondant à ces frais de personnel.

29 – Dépenses du compte 623

Monsieur le maire précise qu'au regard de la comptabilité publique, le comptable est en droit d'exiger de l'ordonnateur la production de tous les justificatifs nécessaires à l'application des opérations au compte 623 « Publicités, publications, relations publiques » ;

Considérant qu'il importe de cerner précisément le détail des dépenses imputable au compte 623 « Publicités, publications, relations publiques » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE la liste suivante pour le compte 623 « Publicités, publications, relations publiques » :

- Frais liés à l'organisation de fêtes locales et nationales de cérémonies officielles commémoratives de vœux,
- Frais liés aux cérémonies de mariage, autre cérémonie d'état civil, cérémonie liée à la citoyenneté, vie civile ou sociale de la commune,
- Frais liés à la représentation de la commune lors de cérémonies organisées par des collectivités et associations partenaires,
- Frais liés aux fêtes de fin d'année, à l'organisation de repas annuel ou saisonnier (exemple : repas des aînés de la commune, repas du personnel, repas du conseil municipal),
- Frais liés à l'arbre de Noël (goûter, cadeaux des enfants), cadeaux des aînés (anniversaire et chocolats de Noël), cadeaux des agents et des retraités (panier repas ou chèque cadeau)
- Frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies d'animation de la vie locale et touristique (décorations, inaugurations, spectacles, fêtes, festivals, bals, expositions et animations, remerciements, ...)
- Frais liés aux manifestations culturelles sportives éducatives (décorations, inaugurations, spectacles, fêtes, festivals, bals, expositions et animations, remerciements, ...),
- Frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies pour la carrière des agents municipaux (médailles, départ en retraite, mutation, ...) pour la carrière de partenaires (enseignants, professionnels, associations, ...) et autres frais occasionnés par les cérémonies liées à la vie administrative de la commune,
- Frais liés aux manifestations organisées à l'occasion de la venue de personnalités, des rencontres professionnelles entre délégations de collectivités associées, avec des professionnels ou associations (réunions de travail, de chantier, ...),
- Les dépenses de repas de travail initiés par le maire,
- Les dépenses de fournitures diverses et boissons pour réunions du conseil municipal, des commissions et associations partenaires,
- Les dépenses réceptions lors de visites de personnalités officielles ou représentant un intérêt pour la commune.

Point validé à l'unanimité.

30 – vente de parcelles communales

Monsieur le Maire indique que la commune possède des terrains situés à Las Bouderies, parcelles A318, 319 320, 321, 327, 328, d'une contenance de 151 a 18 ca (nature Verger, sol, lande) et A 326 et 329, d'une contenance de 2 ha 69 a (taillis simple), en zone N du PLU.

Ces terrains n'ayant pas d'intérêt pour la commune et nécessitant des frais importants de nettoyage, il propose de les mettre à la vente au prix de :

- Parcelles A 326 et 329 : 5 500€
- Parcelles A 318 à 321 et 327 à 328 : 5 500€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

de mettre en vente les terrains

1. Parcelles A 326 et 329 : 5 500€
2. Parcelles A 318 à 321 et 327 à 328 : 5 500€

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération du 17/10/2023 qui renvoie à un compte rendu en amont du 09/06/2023 : la commune souhaitait augmenter ses espaces boisés et les valoriser. Madame POUYOUNE précise

que ces parcelles ont été achetées afin de préserver la forêt ; Monsieur GUEDO particuliers de Bosdarros et qui va dans le sens d'une politique de décarb renseigner.

Point voté à l'unanimité.

31 - Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'association EHPAD de la Vallée d'Ossau

Mme PUCHEU COURTEILLE est désignée, à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner un représentant de la commune au sein des commissions de la CCVO ; les volontaires peuvent être des conseillers municipaux.

Environnement, Service Public des Déchets et Finances : Mr BOUSQUET Michel

Développement économique et attractivité territoriale : pas de candidat

Aménagement du territoire, mobilités et cadre de vie : Mme POUYOUONE-HORGUE

Promotion et Développement touristique, sites naturels et politique de sports de pleine nature : Mme PUCHEU-COURTEILLES

Développement social et projets de santé : Mme MIRANDON

Action culturelle et patrimoniale : Mme CAZENAIVE

Politiques de l'eau : Mr CAZENAIVE et Mme LENGART

CLECT : Mr CARASCO

CCID : Mmes PUCHEU-COURTEILLES et MIRANDON

Eclairage public : Monsieur le Maire propose aux conseillers de modifier l'horaire de l'extinction de l'éclairage public de 00h00 5h au lieu de 23h 5h ; Mme POUYOUONE et Mr GUEDOT n'y sont pas favorables ; Mme LENGART souligne que l'éclairage du carrefour qui va aux carrières reste allumé ; Mme POUYOUONE précise que c'est normal à cause du carrefour ; c'est la même chose qu'au carrefour Soubercaze.

La suite territoriale : Monsieur le Maire informe que la fibre 64 propose une solution sécurisée pour le partage d'information et des boîtes mail plus sûres ; la commune va l'expérimenter à titre gratuit durant 6 mois ; il a envoyé une information à ce sujet aux élus dernièrement.

Local du Comité des Fêtes : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une mise à disposition d'une partie du local du COFEST est proposée au Comité des Fêtes ; ils étaient en recherche d'un lieu clos pour déposer leur matériel.

Point des commissions

Remerciement de la part de la famille de Mme BARBET pour la gerbe envoyée lors de ses obsèques (ancienne conseillère municipale)

Prochain conseil le 26 mai 2026.